



AVIS D'ATTRIBUTION

Article L2122-1-1 alinéa 1

MISE A DISPOSITION PAR SNCF RESEAU D'UN TERRAIN DEPENDANT DU DOMAINE PUBLIC SUR LA COMMUNE DE SAINT GERMAIN EN LAYE (78) POUR UNE ACTIVITE DE STOCKAGE ET/OU INDUSTRIELLE

1. Propriétaire et gestionnaire du domaine :

SNCF Immobilier - Direction Immobilière Ile-de-France de SNCF Immobilier, dont les bureaux sis Campus RIMBAUD - 10 rue Camille Moke - S 20012 à SAINT-DENIS Cedex (93212), représentée par le Directeur du Département Optimisation et Programmation, Monsieur Jérôme KOLSKY, dûment habilité. SNCF Immobilier (branche Immobilière de SNCF) agissant au nom et pour le compte de SNCF Réseau et conformément à la convention de services immobiliers du 1^{er} janvier 2026 par laquelle SNCF Immobilier a été mandatée pour la gestion et la valorisation du patrimoine immobilier de SNCF Réseau

2. Correspondant :

Renseignements techniques et administratifs : Gestionnaire ESSET : Mme. Elodie FILIPE, joignable par courriel : elodie.filipe@eset-pm.com. Ou à l'adresse : Liberty Tower – 17 place des Reflets – 92097 Paris La Défense Cedex.

3. Objet de la procédure :

La présente procédure de mise en concurrence a pour objet la passation de la convention d'occupation temporaire non constitutive de droits réels relative à la mise à disposition d'un terrain nu, en l'état, d'une superficie d'environ 4 000 m², situé Cité du Grand Cormier à Saint-Germain-en-Laye (78100) et repris au cadastre de la commune sous le n°1428p de la Section A, pour une activité industrielle et/ou de stockage.

4. Procédure :

La convention d'occupation temporaire non constitutive de droits réels a été passée selon la procédure de sélection préalable de l'article **Article L2122-1-1** du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

5. Attribution :

Par application des critères de choix pondérés annoncés dans le règlement de la consultation remis aux candidats, SNCF Réseau a décidé d'attribuer la convention d'occupation à la société **SRBG** dont le siège est sis Cité du Grand Cormier à 78100 Saint-Germain-en-Laye.

Date d'effet de la convention d'occupation : **1^{er} décembre 2026**.

6. Modalités de consultation de la convention d'occupation :

Sous réserve notamment des secrets protégés par la loi, tout intéressé qui en fait la demande peut obtenir accès au contrat objet du présent avis, par consultation.

Les demandes de consultation, sont adressées, par lettre recommandée avec avis de réception, aux coordonnées mentionnées à la rubrique 2 du présent avis. **Consultation uniquement sur place**

7. Information sur les recours

Recours en contestation de la validité du contrat dans un délai de 2 mois devant :

Tribunal administratif de Versailles, 56 avenue de Saint-Cloud, 78011 Versailles

Téléphone : 001 39 20 54 00

Courriel : greffe.ta-versailles@juradm.fr